



☎ 02.35.97.05.51

E-mail : [mairie.gueutteville-les-gres@wanadoo.fr](mailto:mairie.gueutteville-les-gres@wanadoo.fr)  
[www.gueutteville-les-gres.fr](http://www.gueutteville-les-gres.fr)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18 h 45

1. **Le Procès-Verbal** du conseil municipal du 12 avril 2018 a été approuvé et signé.
2. Le conseil municipal a décidé de nommer la VC n° 402 : **rue de Bricoté** ;
3. **Transfert de la compétence GEMAPI** : Le conseil municipal approuve la décision du Conseil Communautaire prise le 20 juin 2018 concernant le transfert au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes des compétences GEMAPI et Hors GEMAPI,
4. **Mise en œuvre du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)** : suite à la consultation de plusieurs prestataires, l'association ADICO a été retenue.
5. **Adhésion à Seine-Maritime Attractivité (SMA 76)** : le conseil municipal renouvelle son adhésion à SMA 76.
6. **Règlement de l'acompte 2019 au SIVOS** : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler l'acompte 2019 dû au SIVOS de Gueutteville-les-Grès sur le budget 2019 et avant le vote du budget.
7. **Participation financière/Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Valery-en-Caux** : le conseil municipal décide de verser une participation financière de 5 000,00 € à la Commune de St Valery-en-Caux.
8. **Cotisation annuelle/distribution des colis de la Banque Alimentaire** : le conseil municipal décide de verser une cotisation de 50 €.
9. **Reversement du bénéfice de la licence IV** : le conseil municipal décide de reverser la somme 114 € au Club St Christophe pour l'utilisation de la licence IV ;
10. **Personnel communal** :
  - le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assurance auprès de CNP Assurance/Sofaxis pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
  - le conseil municipal décide de renouveler la participation employeur pour le risque prévoyance et donne mandat au Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation ;
  - le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la Commune à l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
  - le conseil municipal accorde un bon « cadeau » d'une valeur de 100 € au stagiaire ayant effectué son stage du 24 septembre au 19 octobre 2018.
11. **Extension de la cantine** : le conseil municipal décide de déposer une déclaration préalable

pour les travaux d'extension de la cantine et de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

12. **Service commun informatique de la Com. Com. de la Côte d'Albâtre** : le conseil municipal décide de renouveler la convention de service commun informatique avec la Com. Com.
13. **Aménagement d'un accès PMR à la Mairie** : le conseil municipal décide de créer un accès PMR à la mairie et de demander un fonds de concours à la Com. Com. de la Côte d'Albâtre.
14. **Travaux intérieurs de la Mairie** : considérant les estimations de travaux trop élevées pour l'aménagement de la mairie et de ses abords, le conseil municipal a décidé de limiter les travaux au seul aménagement intérieur de la mairie, et de demander les subventions et fonds de concours au Département et à la Com. Com. de la Côte d'Albâtre ;
15. **Questions diverses** :
  - effacement de réseaux : pour répondre à un administré qui s'interroge sur l'effacement de réseaux rue des Tisserands et rue de la Pierre Blanche, la Com. Com. de la Côte d'Albâtre ne prévoit pas de travaux avant 2020.
  - arbre de Noël des enfants : le conseil municipal fixe la date du samedi 15 décembre à 14 h 00 au cinéma de Veules-les-Roses.
  - arbre de M. Dupré : le conseil municipal, après vérification d'un ancien plan cadastral, précise que le hêtre situé sur le talus fait partie de la propriété de Monsieur Dupré. Par contre, le chêne situé à proximité du calvaire est situé sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.